RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 22430
Numéro SIREN : 879 880 201
Nom ou dénomination : GENTEM

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2022 sous le numéro de dépôt 104939

GenTem
Société par actions simplifiée au capital de 56.262.650 euros
Siège social : 6 rue du Général de Larminat à PARIS (75015)
879.880.201 R.C.S. PARIS
(la « **Société** »)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Les soussignés :

1. **Monsieur Guy TEMPEREAU**
 Né le 17 avril 1952 à GUERANDE (44),
 De nationalité française,
 Demeurant au 220 rue du Jardin Secret à ANTIBES (06160),

2. **la société ZIKA,**
 Société par actions simplifiée au capital de 4.418.290 euros,
 Dont le siège social est Chez AUDITIA - 4, rue de l'Etoile du Matin, CS 60159 à SAINT-NAZAIRE CEDEX (44613),
 Immatriculée au R.C.S. de NANTES sous le numéro 880.077.672,
 Représentée par Madame Céline TEMPEREAU-SAUVAGE,

3. **la société KEVA,**
 Société par actions simplifiée au capital de 4.418.290 euros,
 Dont le siège social est situé 3 Route de la Maisonneuve à SAINT ANDRE DES EAUX (44117),
 Immatriculée au R.C.S. de NANTES sous le numéro 880.091.657,
 Représentée par Madame Audrey PROU,

4. **la société Brocéliande,**
 Société par actions simplifiée au capital de 4.418.290 euros,
 Dont le siège social est Chez AUDITIA - 4, rue de l'Etoile du Matin, CS 60159 à SAINT-NAZAIRE CEDEX (44613),
 Immatriculée au R.C.S. de NANTES sous le numéro 880.152.152,
 Représentée par Monsieur Sébastien TEMPEREAU,

5. **Monsieur Antoine MASSIET DU BIEST**
 Né le 20 avril 1975 à NEUILLY-SUR-SEINE (92),
 De nationalité française,
 Demeurant au 1 avenue Alfred Bredeloux à NANTES (44300),

6. **Monsieur Dominique BAMAS**
 Né le 15 septembre 1959 à NANTES (44),
 De nationalité française,
 Demeurant au 23 allée de la Forêt de Marly à SAINT-NOM-LA-BRETECHE (78860),

7. **Monsieur Bruno CATHELINAIS**
 Né le 24 décembre 1956 à NANTES (44),
 De nationalité française,
 Demeurant au 70 rue de la Bastille à NANTES (44000),

8. **Le fonds de pérennité « FONDS DE PERENNITE TEMPEREAU »**
 Fonds de pérennité régi par l'article 177 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019,

Dont le siège social est situé 6 rue du Général de Larminat à PARIS (75015),
Représenté par Monsieur Guy TEMPEREAU,

9. **Le fonds de dotation « FONDS DE DOTATION TEMPEREAU »**
Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi du 4 août 2008,
Dont le siège social est situé 6 rue du Général de Larminat à PARIS (75015),
Représenté par Monsieur Guy TEMPEREAU,

Agissant en qualité d'associés titulaires ensemble de la totalité des 5.626.265 actions, numérotées de 1 à 5.626.265 inclus, constituant le capital social de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes de la Société en date du 13 juillet 2022 conformément à l'article L. 225-204 du Code de commerce mis à la disposition des associés préalablement aux présentes au siège social de la Société,

Ont décidé d'exprimer aux termes du présent acte sous seings privés, conformément aux stipulations statutaires de la Société, leur consentement unanime à :

1. la réduction de capital social de la Société non motivée par des pertes d'un montant de 34.882.843 euros, ramenant le capital social de 56.262.650 à 21.379.807 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société avec affectation de ce montant à un compte « prime d'émission »,
2. la délégation de pouvoirs au Président de la Société.

Il est préalablement rappelé et exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

Réduction de capital social de la Société non motivée par des pertes d'un montant de 34.882.843 euros, ramenant le capital social de 56.262.650 à 21.379.807 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société avec affectation de ce montant à un compte « prime d'émission »

Dans le cadre d'un projet global de réorganisation patrimoniale du groupe détenu par la famille TEMPEREAU afin d'assurer la pérennité et la stabilité de l'actionnariat de toutes les sociétés du groupe, il est envisagé que Monsieur Guy TEMPEREAU apporte l'intégralité des titres qu'il détient en usufruit au sein de la société SEPARGEFI, société par actions simplifiée au capital de 32.600.000 euros, dont le siège social est situé 6 rue du Général de Larminat à PARIS (75015) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 487.676.249 et ce, au profit de la Société.

Afin de pouvoir procéder à la rémunération de l'apport et notamment à la libération de l'augmentation de capital en résultant, la Société envisage de procéder, préalablement à la réalisation de l'opération d'apport, à une réduction de capital purement technique, non motivée par des pertes d'un montant de 34.882.843 euros ramenant le capital social de 56.262.650 euros à 21.379.807 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société d'un montant de 6,20 euros pour la ramener de 10 euros à 3,8 euros.

Cette réduction de capital aura pour contrepartie la création d'un compte « Prime d'émission » inscrit au passif du bilan de la Société d'un montant de 34.882.843 euros.

Si vous décidez cette réduction de capital, le capital social de la Société s'élèverait alors à la somme de 21.379.807 euros divisé en 5.626.265 actions, numérotées de 1 à 5.626.265 inclus, de 3,80 euros de valeur nominale.

En outre, il est précisé que cette opération serait réalisée sous condition suspensive d'absence d'opposition émanant des créanciers sociaux à l'issue du délai de VINGT (20) jours courant à compter de la date du dépôt au greffe du procès-verbal des présentes décisions conformément aux dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce.

Délégation de pouvoirs au Président de la Société

Enfin, si vous décidez de cette réduction de capital, il conviendra de déléguer tous pouvoirs au président de la Société à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard à l'effet de :

- mettre en œuvre la décision qui précède et notamment, en l'absence d'oppositions des créanciers sociaux ou en cas de rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, constater la satisfaction de la condition suspensive à laquelle est subordonnée la précédente décision, et par suite,
- passer l'écriture comptable en inscrivant le montant de la réduction de capital au poste « Prime d'émission »,
- constater la réalisation définitive de la réduction de capital,
- procéder à la mise à jour corrélative des statuts de la Société, procéder à toutes déclarations et formalités, et de manière générale,
- faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne fin de cette opération.

et plus généralement, procéder, ou faire procéder par tout mandataire de son choix à toutes formalités ou autres qu'il appartiendra et notamment au dépôt des présentes au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

En suite de cet exposé, les associés décident unanimement ce qui suit :

DECISIONS UNANIMES

Première décision
Réduction de capital social de la Société non motivée par des pertes d'un montant de 34.882.843 euros, ramenant le capital social de 56.262.650 à 21.379.807 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société avec affectation de ce montant à un compte « prime d'émission »

Les associés, après avoir pris connaissance de l'exposé ci-avant et du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-204 du Code de commerce :

1. **décident unanimement** la réalisation d'une réduction de capital social, purement technique, non motivée par des pertes d'un montant de TRENTE QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-TROIS EUROS (34.882.843 €) par voie d'abaissement de 6,20 euros de la valeur nominale de chacune des 5.626.265 actions de la Société, numérotées de 1 à 5.626.265 inclus, pour la ramener de 10 euros à 3,8 euros, cette réduction de capital ramenant ainsi le capital social de 56.262.650 euros à 21.379.807 euros ;

2. **décident unanimement** que le montant de la réduction de capital sera porté intégralement au compte de « prime d'émission » sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux ;

3. **prennent unanimement acte** que le montant porté au compte de « prime d'émission » sera disponible pour réaliser toute augmentation du capital social à due concurrence de ce montant et qui serait décidée par la collectivité des associés ;

4. **prennent unanimement acte** que cette décision est prise sous condition suspensive d'absence d'opposition émanant des créanciers sociaux à l'issue du délai de VINGT (20) jours courant à compter de la date du dépôt au greffe du procès-verbal des présentes décisions conformément aux dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce.

Deuxième décision
Délégation de pouvoirs au président de la Société

Les associés **donnent unanimement** tous pouvoirs au Président de la Société, à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard à l'effet de :

- mettre en œuvre la décision qui précède et notamment, en l'absence d'oppositions des créanciers sociaux ou en cas de rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, constater la satisfaction de la condition suspensive à laquelle est subordonnée la précédente décision, et par suite,
- passer l'écriture comptable en inscrivant le montant de la réduction de capital au poste « Prime d'émission »,
- constater la réalisation définitive de la réduction de capital,
- procéder à la mise à jour corrélative des statuts de la Société, procéder à toutes déclarations et formalités, et de manière générale,
- faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Enfin, les associés **donnent unanimement** tous pouvoirs au Président de la Société et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités ou autres qu'il appartiendra.

❖

Le présent acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés sera consigné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

Conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil, les associés décident de signer les présentes par voie électronique, après une complète lecture, au moyen de l'apposition d'une signature électronique générée par DocuSign et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes par le service DocuSign (www.docusign.com).

Les associés déclarent et reconnaissent que cette signature électronique a la même valeur légale que leur signature manuscrite et que le document ainsi signé électroniquement constitue l'unique original de l'acte sous seing privé pour l'ensemble des parties et qu'il constitue une preuve par écrit au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, et qu'il pourra valablement être opposée aux autres associés et produit en justice si besoin.

Nonobstant la date de signature du présent acte sous seing privé, la date effective de celui-ci sera la dernière date de signature par l'un des associés du présent acte sous seing privé.

Les associés désignent NANTES (44000) comme lieu de signature des présentes.

Monsieur Guy TEMPEREAU

DocuSigned by:
Guy TEMPEREAU
21846A0D773A4B6...

La société ZIKA
Représentée par Mme Céline TEMPEREAU-SAUVAGE

DocuSigned by:
D118178BD3094C2...

La société KEVA
Représentée par Mme Audrey PROU

DocuSigned by:
Audrey Prou
61EF19BBCCF34C2...

Monsieur Antoine MASSIET DU BIEST

DocuSigned by:
Antoine Massiet Du Biest
6B6C396DC7634FF...

Monsieur Bruno CATHELINAIS

DocuSigned by:
BE24A27DC131416...

FONDS DE DOTATION TEMPEREAU
Représenté par M. Guy TEMPEREAU

DocuSigned by:
Guy TEMPEREAU
21846A0D773A4B6...

La société Brocéliande
Représentée par M. Sébastien TEMPEREAU

DocuSigned by:
Sébastien Tempereau
108E2F60AD9A427...

Monsieur Dominique BAMAS

DocuSigned by:
Dominique BAMAS
C3378DC1F7464BC...

FONDS DE PERENNITE TEMPEREAU
Représenté par M. Guy TEMPEREAU

DocuSigned by:
Guy TEMPEREAU
21846A0D773A4B6...